



Corrida du vendredi 29 décembre 2017



Règlement 32^{ème} CORRIDA de Château-Gontier

Précisions et rappel par rapport aux informations du tract et du site (à consulter en complément)

- 1 /1800 coureurs maxi (hors Upac) : lorsque que le quota sera atteint une liste d'attente s'ouvrira
 - 2/ Lorsque vous ouvrez l'application internet avec le lien : ayez bien toutes les pièces scannées sur votre ordinateur (certificats, pièce justifiants votre identité avec la date de naissance, licences, carte bancaire etc) afin de pouvoir aller directement au bout des démarches
 - 3/ L'application vérifie directement la validité des licences FFA et FF tri , pour les autres cas préparer votre certificat médical **de moins d'un an au 29 décembre 2017, de non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition** ou votre licence (les indications seront données sur l'application)
 - 4/ Tout dossier incomplet ne pourra permettre de conclure l'inscription. Toute demande de renseignements complémentaires par l'organisateur devra se faire rapidement, au risque de perdre sa place sans remboursement possible.
 - 5/ Lorsque vous inscrivez, vous recevrez un mail de validation ou de demande de renseignement complémentaire. Pour une validation plus rapide, il est donc important que la date de naissance apparaisse sur le certificat médical.
 - 5 bis / Pour que votre club ou association puissent participer à l'un des 3 challenges (FFA 53, FFA hors 53 et associations) : donner la formulation officielle de votre association ou club
 - 6/ SAS élite : réservé aux licenciés FFA (course labellisée donnant accès à une qualification au championnat de France FFA pour les licenciés) Hommes : avoir couru en 39'30 ou moins/ Femmes avoir couru en 44' ou moins.
 - 7/ Si un coureur souhaite se désister, il en fait la demande à l'Upac qui valide ou non. Si validation, un remboursement sera effectué (moins 3 euros de retenue). D'autre part, sachez qu'il n'est pas possible de transmettre sa place et encore moins son dossard à un autre concurrent. Il en va de la responsabilité du coureur (enjeu « santé » ou « poursuite judiciaire »)
 - 8/ Si une place se libère, un coureur de la liste d'attente sera invité (invitation dans l'ordre de la liste, donc pas de priorité) . Un temps limite assez court sera donné pour s'inscrire, au-delà duquel, la place sera perdue et proposé au suivant de la liste.
 - 9/ La liste avec les numéros de dossards sera visible sur le site Upac les jours précédents la corrida
 - 10/ Retrait dossard 10h à 19h45 le vendredi 29 Décembre 2017 sur présentation d'une carte d'identité : il est vivement conseillé de venir le matin ou tôt dans l'après-midi, il n'est pas judicieux (sauf force majeure) de venir après 19h.
 - 11/ Consulter régulièrement le site UPAC, en particulier les jours précédents, et surtout la veille ou le matin, pour avoir les dernières informations.
- NB1 : Les licenciés UPAC s'inscrivent directement près du secrétariat du club.
- NB2 Les 5 premiers H et F de la corrida 2016, recevront des indications pour pouvoir s'inscrire gratuitement, sans priorité (il faut donc s'inscrire tôt). Contactez l'UPAC si besoin.